

Oui, l'islam est bien un fascisme : démonstration en 12 critères (deuxième partie)

écrit par Theo Lusein | 23 janvier 2018



Suite de notre grand dossier sur l'islam, fascisme.

Première partie ici :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/01/22/oui-lislam-est-bien-un-fascisme-demonstration-en-12-criteres-1/>

5 – Une organisation sociale basée sur la Loi, l'intimidation, l'impôt et la violence.

« Dans l'islam, civilisation de la Loi, tout est prescrit ou interdit et tout est sanctionné sur terre comme au ciel. Etre pieux, c'est appliquer la Loi. »

« Pour Yasmine, la multiplication des viols en Egypte, depuis la révolution n'est pas le fruit du hasard, mais la conséquence d'une politique délibérée de la terreur mise en œuvre par les islamistes : »Je pense qu'il y a des bandes organisées qui font cela de façon professionnelle, pour créer le chaos. Je crois que les partis islamistes sont derrière

tout cela. Que ce soit les Frères musulmans ou les Salafistes.

En laissant les femmes non voilées être la cible de hordes déchainées, ou de violeurs isolés, les Frères musulmans et leurs alliés salafistes parient sur une autorégulation de la société. Ils diront : « *la loi ne peut rien pour empêcher cela; seul le voile protégera les femmes* ». Texte cité par Hamed Abdel-Samad. Référence N° 21 troisième partie.

« Ramadan c'est le mois du rappel à l'ordre, le mois du contrôle, c'est Big Brother en puissance dans chaque maison, immeuble, quartier, village, rue, école, entreprise, partout ! On vous dévisage, on contrôle votre mine, si par hasard vous avez l'air en forme, vif et bien éveillé c'est suspect ! Vous devez montrer une mine défaite, fatiguée, on contrôle même votre langue et votre haleine quand vous parlez... Et puis vos voisins contrôlent toutes éventuelles odeurs ou bruits sortant de votre cuisine. En somme, pendant Ramadan plus vous avez l'air d'une larve plus vous serez reconnu comme membre de la communauté musulmane ! » (Aquila – référence N° 24, troisième partie).

En ce qui concerne les impôts, deux cas de figure :

– « Pour les musulmans la Zakat (troisième des 5 piliers de l'islam, après l'attestation de la foi et la prière). Le Coran contient plus de 80 versets concernant la zakat et l'obligation de s'en acquitter. Il s'agit d'un impôt politico-religieux, une taxe aumônière imposée par la charia. La zakat s'impose obligatoirement à tous les musulmans possédant une richesse minimum. Il s'agit d'une contribution obligatoire d'environ 2,5 % des biens de chaque musulman. Il y a 1,6 milliard de musulmans dans le monde. Une personne sur 5 est musulmane. On devine aisément la masse de revenus et de fonds versés par le contribuable musulman qui transitent via les centres des impôts islamiques : les mosquées. La « finance islamique » qui pèse pas moins de 2 000 milliards de dollars dans le monde et qui serait estimée à 4 000 milliards de

dollars en 2020". (Aquila – référence N° 24, troisième partie).

– « Pour les non-musulmans ou les dhimmis, la « djiziya ». Ce n'est ni plus ni moins que le témoignage matériel de la soumission des non-musulmans à la puissance musulmane dominante et à ses lois. La justification invoquée était la « protection » des dhimmis qui ne sont pas autorisés à porter les armes, par les musulmans qui seuls conservaient ce droit. Concrètement en islam, c'est clair et net : vous avez le choix entre la conversion, la djiziya ou la mort ! La djiziya est une des preuves les plus fortes que l'islam est fondamentalement intolérant avec les non-musulmans. La réalité c'est que cet impôt est simplement de l'argent d'extorsion permettant aux non-musulmans de racheter leur vie comme cela est prescrit dans les textes islamiques ».

Aquila témoigne de « demandes de rançons » très importantes et très fréquentes en Kabylie, après la fin officielle du terrorisme en Algérie, formulées par des groupes islamistes, qui agissent en toute impunité. Les enlèvements contre rançon sont une pratique très courante. La stratégie est bien rodée : semer la terreur dans les cœurs et les esprits et les obliger à payer des sommes faramineuses pour sauver la vie des leurs. S'il ne s'agit pas de djiziya, j'aimerais bien savoir ce que c'est. Si vous n'arrivez toujours pas à faire le lien entre kidnapping contre rançons en Kabylie (les Kabyles en majorité refusant la zakat, étant athées, évangélisés ou indépendantistes) et la djiziya, relisez la sourate 9.29 du Coran ». (Aquila – référence N° 24, troisième partie).

« Combattez ceux qui ne croient pas en Dieu ni au jour dernier, qui ne regardent point comme défendu ce que Dieu et son apôtre ont défendu, et à ceux d'entre les hommes des Ecritures qui ne professent pas la vraie religion. Faites leur la guerre jusqu'à ce qu'ils payent le tribut de leurs propres mains et qu'ils soient soumis. » Sourate 9, verset 29

6 – Les ennemis extérieurs et intérieurs existent toujours (imaginaires ou non).

« Pour les islamistes, il y a toujours eu les trois mêmes ennemis : L'Occident en tant qu'ennemi lointain, Israël en tant qu'ennemi proche, et l'ennemi intérieur. L'ennemi intérieur, ce sont les hérétiques, les réformateurs, les penseurs et politiques laïcs, tous perçus comme le bras droit de l'Occident. » Hamed Abdel-Samad, référence N°21 troisième partie

Sayyid Qutb, écrivain islamiste écrit en 1949 : « *L'homme blanc d'Europe et d'Amérique est notre ennemi numéro un. L'homme blanc nous écrase sous son pied tandis que nous inculquons à nos enfants sa civilisation, ses principes universels et nobles objectifs ... Nous transmettons à nos enfants l'émerveillement et le respect du maître qui bafoue notre honneur et nous asservit. Plantons plutôt dans leur âme les graines de la haine, du dégoût, de la revanche. Enseignons leur, quand leurs ongles sont encore tendres, que l'homme blanc est l'ennemi de l'humanité et qu'ils doivent le détruire à la première occasion.* »

Texte cité par Miahaël Prazan – Référence N° 22 troisième partie.

7- On exalte la force et l'on s'appuie sur les valeurs traditionnelles de la masculinité. On célèbre les vertus guerrières.

Un homme vint voir le saint prophète et dit : « Qui est le meilleur des hommes ? », il répondit : Celui qui combat sur le chemin d'Allah épuisant sa santé et risquant sa vie. » (Hadith Muslim, livre 020, numéro 4652 – Voir explication des hadiths § 1, page 13).

Le prophète d'Allah a dit : « Celui qui participe aux guerres saintes pour la cause d'Allah et que rien ne l'y oblige si ce n'est sa croyance en Allah et en ses envoyés, recevra d'Allah sa récompense, soit le butin (s'il survit) soit l'admission au Paradis, s'il est tué dans la bataille comme un martyr » (Hadith Bukhari, volume 1, livre 2, numéro 35).

« Il y a une action qui élève la position d'un homme au Paradis à un niveau 100 fois plus haut, et l'espace entre un niveau et l'autre équivaut à la hauteur séparant les cieux et la terre. Quelle est cette action ? Il répondit : « Le Jihad sur le chemin d'Allah ! Le Jihad sur le chemin d'Allah ! » (Hadith Muslim, livre 020, numéro 4645).

« Aucune personne qui meurt et trouve le bien d'Allah dans l'Au-delà, ne souhaiterait revenir en ce monde même s'il lui était donné le monde entier et quel que soit ce qu'il contient, excepté le martyr qui, au vu de la supériorité du martyr, aimerait revenir au monde et tuer encore pour la cause d'Allah » (Hadith Bukhari, vol. 4, livre 52, numéro 53).

« Il n'existe guère une sourate dans le Coran qui n'engage pas le musulman à faire preuve de courage, de persévérance, d'esprit de combat, et à mener le djihad sur le sentier de Dieu ». En témoigne l'emblème des « Frères Musulmans » conçu par Hassan al-Banna : deux sabres croisés, surmontés d'un dessin du Coran, sous lesquels est inscrit le début d'un verset coranique « Préparez pour lutter » Ce verset tiré de la sourate VIII se poursuit ainsi : « Préparez pour lutter contre eux, tout ce que vous trouverez de force et de cavaleries, afin d'effrayer l'ennemi de Dieu et le vôtre et d'autres encore, que vous ne connaissez pas, en dehors de ceux-ci, mais que Dieu connaît. Tout ce que vous aurez dépensé dans la voie de Dieu vous sera rendu et vous ne serez pas lésés. » Ajoutons le message cité en préambule du manifeste de ce mouvement : « Le Coran est notre constitution, le Prophète est notre guide, le djihad est notre voie, et la mort pour Allah est notre but suprême. » Une déclaration de combat sans équivoque

citée par Hamed Abdel- Samad. Référence 21 page 13.

8 – On relègue les femmes dans leur rôle maternel.

On sait la piètre image de la femme dans l'islam, par quelques citations très explicites du Coran :

« Vos femmes sont un champ de labour pour vous. Venez-y comme vous voulez. »

(Sourate 2, verset 223)

Concernant la valeur du témoignage de la femme, l'Hadith Bukhari, volume 3, livre 48, numéro 826 précise : *« Le prophète dit : le témoignage d'une femme n'équivaut-il pas à la moitié de celui d'un homme ? Les femmes dirent Oui. Le prophète dit : Cela est dû à la déficience de l'esprit de la femme ».*

« La femme dans le Coran est considérée comme la moitié de l'homme dans tous les domaines : la moitié de l'intelligence, la moitié de l'héritage, la moitié du témoignage » (Joseph Fadelle).

« Le prophète dit : « J'ai regardé le Paradis et j'ai trouvé que les pauvres gens formaient la majorité des habitants, et j'ai regardé l'Enfer et j'ai vu que la majorité des habitants étaient des femmes ». (Hadith Bukhari, volume 4, livre 54, numéro 464) – Même idée développée dans l'hadith Muslim livre 036, numéros 6596 et 6600 –

Le Prophète a dit : *« Après moi, je n'ai laissé de calamité plus néfaste aux hommes que les femmes »* (Hadith Bukhari, volume 62, numéro 33).

41 versets du Coran sont misogynes, associant la femme au mal, au diable.

En revanche les femmes sont utilisées non pas en hommage à la

vie, mais en « fournisseur d'enfants » pour la guerre. On connaît la phrase de Houari Boumediene, président de la République algérienne, à la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU, le 10 avril 1974 :

« Un jour des millions d'hommes quitteront l'hémisphère Sud pour aller dans l'hémisphère Nord. Ils n'iront pas là-bas en tant qu'amis; ils iront là-bas pour le conquérir. Et ils le conquerront avec leurs fils, le ventre de nos femmes nous ouvrira la victoire ».

Quelques chiffres cités par René Marchand pour illustrer l'explosion démographique dans les pays musulmans en deux siècles :

En Egypte en 1800 : environ 4 millions d'habitants, en 1900 : 9,7 millions, en 2010 plus de 80 millions.

En Algérie, à l'arrivée des Français : environ 2 à 3 millions, en 1962, année de l'indépendance : 9 à 10 millions, en 2010 : 35,6 millions.

Aucun affaïssement des courbes de croissance n'est prévisible à vue humaine : la ministère britannique de la Défense prévoit que la population du Moyen-Orient augmentera de 132 % de 2012 à 2030. »

« Il n'est pas question de limiter les naissances pour permettre au bas peuple de sortir de sa pauvreté, de son analphabétisme, pour soulager les femmes du fardeau de grossesses non voulues ... Les oulémas se sont prononcés : une politique de contrôle des naissances est strictement interdite, car elle aurait pour conséquence de limiter le nombre de musulmans dans le monde. »

René Marchand –Référence N° 23 troisième partie.

Devant une telle conception des relations Hommes Femmes, on comprend le titre choisi par Jeannette Bougrab pour son livre sur la condition féminine dans la monde musulman :

« *Maudites* ». Référence N° 27 troisième partie.

9 – La société devient une prison à ciel ouvert, les citoyens sont sous surveillance.

« Tout comportement ou acte humain est qualifié en fonction de la Loi suivant un barème à cinq niveaux : Obligatoire, recommandé, indifférent, blâmable et interdit, auquel est associé un système de sanctions positives ou négatives qui s'inscrit à la fois dans ce monde et dans l'Au-delà.

Un musulman dans toutes les circonstances de sa vie, doit se conduire d'une manière qui est précisée par la Loi.

Un système croisé de contrôle assure le respect de la Loi :

– Verticalement, les cadres de l'islam. Dans le chiisme, un clergé; ailleurs des qâdî, muftî, ulamâ ... qui constituent bel et bien un clergé de fait ou une magistrature selon nos mots.

– Horizontalement : l'ensemble des croyants. Chaque Musulman a le devoir de surveiller les membres de la Communauté, de dénoncer et de corriger les contrevenants. Pères, frères, maris, voisins ... sont requis en permanence au service de la Loi, et le manque de vigilance ou de zèle est lui-même faute punissable.

D'où la force de la pression sociale.

Les médias occidentaux nous ont fourni mille exemples de ces Croyants sanctionnés : homme buvant ou mangeant au cours d'une journée de ramadan, femme qui laisse apparaître ses cheveux en dehors du voile ou qui a coloré ses ongles de vernis... Les moindres manquements sont remarqués, interdits, éventuellement punis. En conséquence, leur développement, leur effet d'imitation ou de « contagion » est arrêté aussitôt.

Le totalitarisme qui était en germe dans le Coran et dans la

conduite de Mahomet est institutionnalisé. Et il ne fera que s'aggraver ».

Ensemble d'observations formulées **René Marchand** – Référence N°23 troisième partie.

A titre d'exemples, évoquons :

1 – la « Police des mœurs » et le « Comité pour la promotion de la vertu et la répression du vice » en Arabie Saoudite, qui s'assurent que la Charia, la loi islamique en vigueur, n'est pas violée dans la sphère publique. 3500 policiers sont affectés à cette mission (Les « Muttawa »), renforcés par des milliers d'informateurs à travers le royaume.

2 – la « Police de la vertu » en Iran, pour les mêmes missions. « Sept mille agents de police en civil, hommes et femmes, vont être déployés pour surveiller le comportement des gens dans les rues de Téhéran, en particulier le voile des femmes ». Informations du 26 avril 2016

10 – Seule l'idéologie prônée a droit de cité.

Nombre de versets cités illustrent l'intolérance d'une autre vision du monde que celle prônée par le Coran et les pratiques dans les pays musulmans en concrétisent la réalité.

Troisième partie demain